

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Energie
Schlagworte	Alternativenergien
Akteure	Anderer Verband für Gewerbe, Dienstleistungen oder Konsum
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energie, Alternativenergien, Anderer Verband für Gewerbe, Dienstleistungen oder Konsum, 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Alternativenergien	1

Abkürzungsverzeichnis

ASTRA	Bundesamt für Strassen
EnG	Energiegesetz
Swissolar	Schweizerischer Fachverband für Sonnenenergie

OFROU	Office fédéral des routes
LÉne	Loi sur l'énergie
Swissolar	Association des professionnels de l'énergie solaire

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Alternativenergien

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 03.02.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que l'énergie solaire se positionne comme une source déterminante de la transition énergétique, les récentes menaces de pénuries d'électricité, le débat sur l'indépendance énergétique et la forte volatilité des prix sur le marché de l'électricité ont imposé les panneaux solaires sur l'agenda politique helvétique.

Pour commencer, l'association faîtière de la branche, Swisssolar, a ouvert les feux en proposant d'obliger les propriétaires à installer des panneaux solaires lors de la rénovation d'un bâtiment. Cette proposition a reçu un accueil mitigé. Par exemple, le conseiller national Olivier Feller (plr, VD), président de la Chambre vaudoise immobilière (CVI) et secrétaire général de la Fédération romande immobilière, a critiqué une mesure qui non seulement viole la liberté de choix, mais fait fi de la libre concurrence dans le secteur de l'énergie. Le parlementaire vaudois a aussi mis sur la table la question du financement.

La presse a ensuite annoncé que le Conseil fédéral préparait une offensive dans le domaine du solaire. Pour être précis, l'Office fédéral des routes (OFROU) a été chargée d'évaluer quels tronçons d'autoroutes pourraient être recouverts de panneaux solaires.

Puis, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a annoncé la mise en consultation d'une révision de la loi sur l'énergie (LEne). Parmi les mesures étudiées pour atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral préconise d'accélérer le développement du photovoltaïque en autorisant les déductions fiscales des investissements faits pour des installations photovoltaïques. A l'heure actuelle, une telle déduction fiscale n'est possible que lors d'une rénovation. Cette nouvelle mesure autoriserait une déduction fiscale, également pour un nouveau bâtiment. En outre, la conseillère fédérale a aussi proposé une simplification des procédures d'autorisation d'installations solaires sur les façades, à l'exception des zones protégées. L'objectif du Conseil fédéral est de **créer les conditions-cadres pour un boom du photovoltaïque en Suisse**. Cette mise en consultation d'une révision de la LEne étudie également la simplification d'autorisation de construire pour les installations hydroélectriques et éoliennes de grande taille.

Finalement, plusieurs projets de parc solaires, notamment dans les Alpes valaisannes, ont été annoncés dès l'annonce de la mise en consultation. Par exemple, un projet d'installation photovoltaïque sur 100'000 mètres carré d'alpage, dans la région du Simplon, a été annoncé dans la presse début février.¹

1) Avant-projet, Modification de la LEne, 02.02.2022; Communiqué de presse du CF 03.02.2022; NZZ, 3.1.22; TA, 25.1.22; 24H, TA, 26.1.22; CdT, 27.1.22; AZ, 29.1.22; Lib, NZZ, 31.1.22; Republik, WW, 3.2.22; AZ, 4.2.22; So-Bli, 6.2.22; LT, Lib, TA, 8.2.22; AZ, 10.2.22; TA, 11.2.22; So-Bli, 13.2.22; TA, 15.3.22; So-Bli, 20.3.22; TA, 1.4., 22.4.22; SoZ, 24.4.22